

[Cliquez ici pour reprendre votre lecture](#)

Imprimer l'article

- ACTU
 - BELGIQUE

Le dossier de Victor Hissel sera plaidé le 2 septembre

Rédaction en ligne

jeudi 24 juin 2010, 15:01

Victor Hissel s'est expliqué devant la 8e chambre du tribunal correctionnel de Liège à huis clos sur les préventions de détention d'images à caractère pédopornographique qui lui sont reprochées. Après instruction du dossier en audience, l'affaire a été remise au 2 septembre prochain pour réquisitoire et plaidoiries.



©Belga

Victor Hissel s'est énervé lorsqu'il a pris connaissance de ce report.

L'affaire ayant été examinée à huis clos, aucune information sur le contenu de l'affaire n'a été évoquée par les avocats à la sortie de l'audience. Certains avocats de la partie civile ont confirmé que les débats se sont déroulés de manière sereine, avec une volonté des trois

magistrats de comprendre et de bien juger les faits.

À l'issue de l'instruction du dossier à huis clos, l'audience publique a repris mais le tribunal a décidé de reporter la suite des débats à l'audience du 2 septembre prochain. En apprenant cette remise à plus long terme, Victor Hissel a manifesté son énervement.

« Plus on retarde l'examen de ce dossier, moins j'ai à manger », a-t-il lancé dans la salle d'audience. « Je suis avocat et plus l'échéance est retardée, moins j'ai de dossiers. Je n'ai plus d'argent et plus de travail. J'ai subi un lynchage médiatique ».

Victor Hissel s'est surtout énervé en raison du fait que Child Focus s'est constitué partie civile contre lui et lui réclamerait un dommage de 25.000 euros. *« Je me suis crevé pendant 15 ans à défendre des gamines. C'est pourtant la justice qui ne les a pas retrouvées.*

Qu'on m'explique les raisons de la constitution de Child Focus », a-t-il lancé sans autre explication.

Une audience entière sera consacrée à ce dossier le 2 septembre prochain.

(D'après Belga)

Vos réactions

Voir toutes les réactions

Je me connecte Je m'inscris

Nouveau : changement dans la procédure de connexion. En savoir plus

[6] Gusdit le 25/06/2010, 19:10

La raison, Que le vide juridique ne profite pas aux pédophiles ? Dire que ce n'est pas responsable est un non sens. Quand on regarde un site on contribue au viol de l'enfant, il y a non assistance à enfants en danger ! Child focus a demandé 5000 de dommages et intérêts car ses avocats tentent de banaliser la pédophilie... Quand on voit que sur FB, dans la presse, la pédophilie est banalisée je comprends qu'ils soient fous!!!

Signaler un abus Message constructif ? OUI NON

[5] Phil9232dit le 24/06/2010, 16:09

"Child Focus s'est constituée civile contre lui et lui r?amerait un dommage de 25.000 euros".
Voil?n sens de l'?ique pas vraiment ?a hauteur des id?x de cette organisation. Honte ?ux.

Message constructif ? OUI 1 0 NON

100%

Signaler un abus

0%

[4] Joe Trocidit le 24/06/2010, 13:59

Evidence(s).....Derni? intervention.....

Toutes ces Familles et Parents ?ient l'incarnation d'une Belgique Unie et Solidaire. Des Wallons, Francophones, Flamands, Etrangers et Imigr?r?is dans la douleur de la mort de leur enfant mais aussi pour que soit pris en compte les aspirations existentielles des gens et pour la d?nse des plus faibles et plus fragiles, c'est-?ire NOS enfants. Respect ?ux en ce jour de comm?ration et Courage ?a?e Hissel qui m?te tout notre soutien et gratitude !!!

Message constructif ? OUI 0 0 NON

Signaler un abus

[3] Joe Trocidit le 24/06/2010, 13:42

Evidences 2.....

Bient?dans l'espace du temps, nous payerons cher notre immobilisme, notre renoncement, notre CAPITULATION.CITOYENNE.....La discorde et la haine se sont empar? du pays nous mettant populations les unes contre les autres. Le 24 juin 1995 ?it bien le d?t de NOTRE fin. C'est pas ce que NOS enfants nous intimaient de faire.

Message constructif ? OUI 0 1 NON

0%

Signaler un abus

100%

[2] Joe Trocidit le 24/06/2010, 13:37

Evidence(s).....

Quelle troublante co?idence....Ne sommes-nous pas le 24 juin, soit 15 ans jour pour jour que 2 petites fillettes quittaient leur chaumi? de Grace-Hollogne pour ne plus jamais y revenir....Cette disparition et les ?nements tragiques qui suiv?nt allaient donner lieu ?a plus grande manifestation

citoyenne qu'ai connu le Royaume. La "Marche Blanche" du 20 octobre 1996...o?S enfants nous suppliaient "Vous les Grands, pr?rez-nous un monde meilleur". Au soir de cette marche historique, nous ne sommes plus faits entendre, signant ainsi, un ch?e en blanc, ?ous les autres ?nements tragiques que nous avons connus depuis. La contestation citoyenne est MORTE.

Message constructif ? OUI 0 1 NON

0%

Signaler un abus

100%

Voir toutes les réactions